Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 45 (1916)

Heft: 14

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉCHOS DE LA PRESSE

A l'assemblée du parti conservateur suisse, qui a eu lieu à Lucerne, à la fin du mois de juin dernier, la question soulevée par la motion Wettstein a été examinée sous ses différents aspects. Deux rapports ont été présentés, l'un par M. Hans von Matt, conseiller d'Etat du Nidwald, et l'autre par M. Georges Python. Nous reproduisons ce dernier.

« Le christianisme, remarque M. Python, doit inspirer l'ensemble de l'enseignement scolaire de même que toute organisation sociale. Ce sentiment est partagé par la majorité du peuple suisse, qui a inscrit le nom de Dieu Tout-Puissant au frontispice de sa charte constitutionnelle. S'il a voulu que les écoles publiques puissent être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir en aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance, il n'a point, pour autant, entendu préconiser l'enseignement antireligieux, et quand il a été appelé à se prononcer en des plébiscites mémorables, il a manifesté clairement sa volonté sur le caractère traditionnel qui devait être conservé à l'école populaire.

« Depuis 1874, tous les cantons ont rivalisé de zèle pour développer l'instruction du peuple, notamment les cantons catholiques, dont les incontestables progrès ont été reconnus, à telles enseignes que l'un d'eux (Obwald) s'est maintenu constamment dans les premiers rangs de l'échelle établie sur la base des résultats de l'examen pédagogique des recrutables. En présence des progrès réalisés par l'école populaire de notre patrie, la Confédération n'a pas hésité à allouer des subventions en vue d'aider les cantons à remplir leurs obligations dans le domaine de l'instruction primaire. Elle a pris cette mesure sans revendiquer une extension quelconque de ses pouvoirs en matière scolaire. A cette occasion, elle a même renouvelé la déclaration que l'organisation, la direction et la surveillance de l'école primaire demeureraient dans la compétence des cantons.

« L'atmosphère de paix et de sérénité qui enveloppe l'école primaire a été créée aussi par l'influence de la conférence des chefs de départements de l'Instruction publique, qui traite, dans les sentiments d'une confiance réciproque, de multiples problèmes scolaires, et dont les décisions n'ont pas peu contribué à promouvoir l'œuvre du progrès, en maintes matières relevant de l'enseignement primaire et moyen.

« Depuis quelques années, on agite, en Allemagne, l'idée d'introduire dans les écoles et surtout aux cours de perfectionnement pour adultes l'éducation civique, dans la pensée, sans doute, de combattre l'infiltration des théories socialistes, et peut-être aussi de la substituer peu à peu à l'éducation chrétienne. Cette idée a franchi le Rhin ; on tente de l'acclimater en Helvétie et, ensuite des rapports présentés au congrès de Bienne par deux chefs politiques, l'un de la Suisse romande, l'autre des cantons alémaniques, le parti radical suisse l'a accueillie avec faveur et s'est prononcé pour son adoption. Elle a, depuis lors, provoqué la publication d'études de valeur et rencontré l'adhésion de personnages influents. Le conflit de sympathies que la

guerre suscite au sein de notre nation devait lui donner un regain d'actualité et constituer l'un des motifs déterminants du dépôt, sur le bureau du Conseil des Etats, de la motion Wettstein, qui fut acceptée à l'unanimité moins une voix. M. le conseiller fédéral Calonder s'est déclaré partisan convaincu de la proposition Wettstein, dont il attend les résultats les meilleurs au point de vue de l'unité nationale. Il poursuit l'étude de cette question avec la plus grande activité. Il a demandé tout d'abord l'avis de la conférence des chefs de départements de l'Instruction publique qui, après deux séances et de longues délibérations, s'est arrêtée à un ensemble de résolutions soumises, à titre d'indication, à l'autorité fédérale. Ces résolutions, publiées par la presse, ont ému bon nombre de catholiques, parmi les jeunes surtout, qui envisagent le mouvement créé en faveur de l'instruction civique comme un danger, comme une attaque sournoise contre l'école chrétienne.

« Il importe, tout d'abord, de rendre hommage aux hommes de principe, à nos jeunes coreligionnaires en particulier qui, sentinelles des postes avancés, veillent à la sécurité et à la défense de nos convictions religieuses avec autant de courage que de perspicacité. Leur cri d'alarme a été entendu ; réveillant des échos prolongés, il a facilité la tâche de ceux qui s'étaient proposé de chercher une entente entre les courants divers qui se disputent l'influence de l'école. Leur opposition nous a valu aussi les plus rassurantes déclarations de la part du motionnaire et de M. le conseiller fédéral Calonder. Tous deux ont, en effet, affirmé, — et il ne viendra à personne l'idée de douter de leur parole, — qu'ils n'avaient nullement l'intention d'étendre les compétences de la Confédération dans la sphère de l'instruction et qu'ils ne nourrissaient aucune arrière-pensée de Kulturkampf.

« L'instruction civique n'est pas une matière nouvelle du programme primaire ; elle est enseignée partout, à titre obligatoire, depuis 1874, ensuite de l'inscription de cette branche au programme des examens de recrutables. Cet enseignement, qui est encore susceptible d'amélioration, sous la réserve de le maintenir dégagé de tout esprit de parti, n'a donné lieu jusqu'ici à aucune plainte. On prétend aujourd'hui que l'heure est venue d'y ajouter un élément nouveau, l'éducation civique, idée qui a fait naître des inquiétudes et des suspicions.

« Que veut-on, en définitive, par cette éducation civique ? La conférence des chefs de départements de l'Instruction publique a cru devoir la définir sur la proposition de M. Rosier, conseiller d'Etat de Genève. Dans sa pensée, le but de l'éducation civique est d'éveiller et de développer le sentiment patriotique et social qui doit pénétrer l'enseignement tout entier. L'éducation civique instruira le citoyen de ses devoirs envers la patrie et de ses droits ; elle lui donnera une connaissance claire et complète de l'organisation politique du pays, en lui faisant comprendre l'esprit de ses institutions ; elle le convaincra, enfin, de la nécessité de travailler à l'union nationale et à l'accomplissement des tâches sociales et civilisatrices. Tout en affirmant les libertés et les droits individuels, elle luttera contre l'égoïsme des particuliers et des collectivités pour sauvegarder le bien général ou un intérêt supérieur.

« On ne saurait, dans cette définition du rôle et du but assignés à l'éducation civique, relever une seule proposition qui soit de nature

à effaroucher les catholiques. Nous n'avons cessé de proclamer notre patriotisme contre ceux qui osaient le contester en nous opposant nos convictions religieuses. Notre devoir est aussi de combattre les abus sociaux et de favoriser les réformes requises par la justice.

« Vrai est-il que les données de l'éducation civique telle qu'elle a été définie seront consignées dans un manuel, qui sera mis à la disposition du personnel enseignant et édité à l'aide d'un subside fédéral, par la conférence des directeurs de l'Instruction publique ou par les cantons. Il ne peut s'agir d'un livre uniforme, obligatoire, imposé par la Confédération ; ce sera une œuvre collective, qui devra nécessairement respecter les opinions religieuses et politiques et qui n'exclura pas la coexistence de manuels similaires édités par des cantons ou par des groupements d'intérêts régionaux, linguistiques, ou autres. Cet enseignement, comme toutes les branches du programme primaire, tombera sous le coup de l'article 27 de la constitution fédérale, qui dit que l'école publique peut être fréquentée par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils puissent avoir à souffrir dans leur liberté de croyance.

« Quant à la conscience sociale qui doit être formée chez l'enfant, les rédacteurs des manuels d'éducation civique à l'usage des instituteurs devront user d'une réserve prudente, s'ils veulent éviter d'introduire la controverse à l'école, car les deux groupements qui poursuivent un idéal social contradictoire dans la société moderne ne manqueront pas d'exercer une surveillance sur l'éducation civique et de s'opposer à toute tendance hostile à leurs sentiments et à leurs idées.

« Sans vouloir admettre tous les avantages qu'espèrent les initiateurs de ce mouvement dans notre pays, il faut néanmoins reconnaître qu'il aura pour effet d'accentuer l'action éducative de l'école. On sentira la nécessité de remonter aux principes de l'enseignement chrétien et de les approfondir davantage pour suppléer aux insuffisances et aux lacunes de l'éducation civique.

« L'opposition des catholiques n'arrêterait point les partisans de l'introduction de l'éducation civique à l'école. Le Conseil fédéral est favorable à leurs vues et la Confédération a le droit d'adapter aux idées nouvelles les programmes des examens pédagogiques de recrues, des écoles qu'elle subventionne et de la maturité fédérale, sans qu'on puisse faire intervenir une votation populaire à ce sujet. Y renoncerait-elle que le projet n'en subsisterait pas moins : maints cantons le reprendraient et l'appliqueraient dans leurs écoles, avec moins d'égards pour les minorités catholiques que s'il était appliqué à toutes les écoles du pays, avec les tempéraments apportés et garantis par une coopération de tous.

« C'est en se fondant sur ces considérations que les membres de la droite ont voté la prise en considération de la motion Wettstein déposée au Conseil des Etats, et admis l'avis demandé à cet égard à la conférence des chefs de départements de l'Instruction publique. En adoptant cette attitude, la droite des Chambres fédérales n'a fait que confirmer la politique de collaboration qui fut inaugurée, il y a un certain nombre d'années, et qui a remplacé la tactique de l'opposition systématique mise en œuvre, jadis, pour la défense du fédéralisme.

« Tout esprit impartial avouera sans peine que la politique de

collaboration, approuvée, du reste, par le parti catholique suisse, a produit d'heureux fruits. Certaines matières, sans doute, ont été centralisées ; mais l'exécution des lois qui les régissent a été abandonnée aux organes des cantons, et ceux-ci, que, dans certains milieux, on considérait déjà comme une institution surannée, ont repris une vitalité plus forte et ont grandi en importance au point de vue économique. Pourquoi n'ajouterait-on pas que la nouvelle orientation du parti catholique suisse a déterminé un accroissement de pacification religieuse dans le pays et doit nous conduire à la liberté confessionnelle complète, limitée uniquement par la liberté des autres confessions ?

« Me basant sur ces quelques considérations, j'ai l'honneur de proposer aux suffrages de l'assemblée la résolution suivante :

RÉSOLUTION

« L'assemblée des délégués du parti conservateur populaire suisse affirme sa volonté de défendre l'école chrétienne contre toute entreprise qui serait de nature à en altérer le caractère ;

« Reconnaît que toute organisation sociale doit avoir pour fondement les préceptes du christianisme et que l'éducation civique qui s'affranchirait de ces principes serait insuffisante et même dangereuse ;

« Rend hommage à nos amis qui, dès la première heure, ont dénoncé le péril et provoqué les déclarations tranquillisantes faites au Parlement suisse ;

« Se propose de collaborer, sous les réserves qui précèdent, et dans un esprit de pacification et de liberté, à toute mesure propre à développer l'instruction populaire et à renforcer le lien national. »

Le rapport de M. Python est accueilli par de longs applaudissements. La limpidité de cet exposé, sa franchise, sa pondération, la sagesse politique qui l'inspire, ont recueilli un hommage unanime.

BIBLIOGRAPHIES

Schweizerische Volksschule, von Lehrer Merki in Männedorf. Sechs Heftchen à 30 Cts. für Unterschulen, drei Heftchen à 50 Cts. für Mittelschulen, ein Heft à 1 Fr. für höhere Klassen. Verlag : A.-G. Neuenschwander'sche Buchdruckerei und Buchhandlung in Weinfelden, und zu beziehen durch jede Buchhandlung.

Ueber das Zeichnen in der Volksschule handelt eine längere Abhandlung in dem Organ der Gesellschaft schweizerischer Zeichenlehrer und der gewerlbichen Abteilung des Pestalozzianums Zürich, « Das Schulzeichnen ». Es wird darin auch auf die s. Zt. von Herrn G. Merki in Männedorf zusammengestellte, reich mit Zeichnungen belegte Stoffauswahl für das Elementarzeichnen hingewiesen. Diese Zeichnungen finden sich meist wieder in dem Vorlagewerk, das soeben in einer Serie von 10 Heftchen unter dem Titel « *Schweizerische Volkszeichenschule* » neu erschienen ist. Deren Motive sind meist umgezeichnet, das Ganze ist auf Zeichenpapier gedruckt. Diese umgearbeitete neue Ausgabe findet überall ungeteilten Beifall, da die Heftchen in dieser Form nicht